

Province de Québec
Municipalité régionale de
comté du Bas-Richelieu

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu, tenue à la salle de conférences de la MRC, au 1275, chemin des Patriotes, à Sorel-Tracy, le mercredi 8 octobre 2008, à 20 heures, sont présents :

Mesdames,
Messieurs,

Présences	Raymond Arel	maire de Saint-David
	Daniel Arpin	" " Saint-Ours
	Solange Cournoyer	" " Sainte-Victoire-de-Sorel
	Olivar Gravel	" " Saint-Joseph-de-Sorel
	Louis Hemmings	" " Saint-Aimé
	Charles Lachapelle	" " Saint-Gérard-Majella
	Pierre Lacombe	représentant désigné de Sainte-Anne-de-Sorel
	Denis Léveillé	maire de Yamaska
	Denis Marion	" " Massueville
	Claude Pothier	" " Saint-Roch-de-Richelieu
	Marcel Robert	" " Sorel-Tracy
	Gilles Salvas	" " Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu formant le quorum sous la présidence de M. Raymond Arel, préfet.

Est également présent : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

NOTE : À 19 h, les participants se réunissent à huis clos pour discuter des sujets inscrits à l'ordre du jour.

2008-10-210
Ordre du jour

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Daniel Arpin, que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait des sujets inscrits aux points 5, 13, 14 et 15;
- Ajout du sujet suivant au point 19 « *Affaires nouvelles* » :
 - .1 Programme *ICI on récupère*.

Adoptée à l'unanimité

2008-10-211
Adoption du
p.-v. de la
séance du
Conseil du
2008-08-27

Il est proposé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, appuyé par M. le Conseiller régional Denis Marion, que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC du 27 août 2008 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2008-10-212
Approbation
de 2 procès-
verbaux du
CSP

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Denis Léveillé, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu approuve les procès-verbaux des réunions du Comité de sécurité publique tenues les 17 juin et 16 septembre 2008.

Adoptée à l'unanimité

2008-10-213
 Approbation du
 procès-verbal
 du CSIC du
 2008-06-17

Il est proposé par M. le Conseiller régional Marcel Robert, appuyé par M. le Conseiller régional Claude Pothier, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu approuve le procès-verbal de la réunion du Comité de sécurité incendie et civile tenue le 17 juin 2008.

Adoptée à l'unanimité

2008-10-214
 Autorisation du
 paiement des
 dépenses

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, appuyé par M^{me} la Conseillère régionale Solange Cournoyer, d'autoriser le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 11 septembre au 8 octobre 2008.

Ladite liste est conservée aux archives de la MRC et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du
 préfet

M. le Préfet Raymond Arel fait un rapport verbal des rencontres et des activités auxquelles il y a participé à titre de préfet depuis la dernière séance.

Rapports de
 conseillers
 régionaux

M. le Conseiller régional Denis Léveillé précise que les membres du Comité régional culturel (CRC) ont tenu leur première rencontre pour jeter les bases du Comité. Il ajoute qu'il a été nommé président de ce comité. Une prochaine rencontre est prévue sous peu.

M. le Conseiller Denis Marion, président du Comité régional de la ruralité (CRR), précise que les membres poursuivent leur tournée des municipalités. Il souligne qu'en moyenne une quinzaine de personnes participent à ces rencontres. Il s'agit souvent des personnes qui sont impliquées dans les projets soumis dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural. Il signale que de telles rencontres permettent de constater que les enjeux de développement en milieu rural méritent d'être approfondis. Il ajoute que le Comité traite simultanément plusieurs dossiers.

2008-10-215
 Octroi du
 contrat relatif
 au projet
 d'aménagement
 d'un terrain de
 stationnement
 et d'un réseau
 de sentiers
 pédestres (piste
 cyclable)

Les membres prennent connaissance du tableau produit par M. Louis Cardin, ingénieur et chef de division –Génie de la Ville de Sorel-Tracy, pour illustrer le résultat des soumissions reçues dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain de stationnement et d'un réseau de sentiers pédestres à la hauteur de la halte repos de la piste cyclable située à proximité du rang de Picoudi à Saint-Robert.

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions, l'ingénieur au dossier, M. Louis Cardin, recommande d'octroyer le contrat au plus basse soumission conforme, soit la firme Danis Construction inc.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retrancher les travaux liés à l'installation d'un conduit électrique et de prévoir l'achat et l'installation d'un ponceau en polyéthylène ondulé au lieu d'un ponceau en béton armé tel que demandé dans les documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Marcel Robert, appuyé par M. le Conseiller régional Gilles Salvat, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu octroie à la firme Danis Construction inc., au coût de 35 130 \$ plus taxes (moins les économies liées au changement de matériel pour le ponceau prévu entre le stationnement et la route 132), le contrat pour l'aménagement d'un terrain de stationnement et d'un réseau de sentiers pédestres à proximité de la halte de repos de la piste cyclable régionale à Saint-Robert.

Il est également résolu d'affecter cette dépense au poste budgétaire 02 62210 411 et d'en autoriser le paiement

Adoptée à l'unanimité

2008-10-216
Adoption de documents relatifs au PNR2

M. le Conseiller régional Denis Marion, président du Comité régional de la ruralité, présente le rapport annuel d'activités du Pacte rural de l'année 2007. Il présente également le Plan de travail du pacte rural 2007-2014 ainsi que le Plan d'action stratégique 2008, lequel reprend les éléments relatifs au développement rural du plan stratégique régional.

À la suite de cette présentation et après discussion sur le contenu de ces documents, il est proposé par M^{me} la Conseillère régionale Solange Cournoyer, appuyée par M. le Conseiller régional Denis Léveillé, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu adopte lesdits documents, soit le rapport annuel d'activités 2007, le Plan de travail 2007-2014 et le Plan d'action stratégique 2008.

Adoptée à l'unanimité

Analyse des demandes d'appui

Les membres font l'analyse des demandes d'appui reçues.

2008-10-217
Appui concernant la hausse du seuil minimal pour la tenue d'appels d'offres

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2008-09-519 reçue de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield qui demande au gouvernement du Québec de modification les lois municipales afin de hausser le seuil minimal requis pour la tenue d'appels d'offres.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution, il est proposé par M. le Conseiller régional Marcel Robert, appuyé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu appuie le Conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en demandant à la ministre des Affaires municipales et des Régions de modifier les lois municipales de façon à les adapter aux réalités de 2008 en haussant de 25 000 \$ à 100 000 \$ le seuil minimal pour la tenue d'appels d'offres.

Adoptée à l'unanimité

2008-10-218
Appui concernant l'instauration de mesures gouvernementales compensatoires pour atténuer les impacts liés à la hausse du prix de l'essence

Les membres prennent connaissance de la correspondance reçue du CLD d'Antoine-Labelle pour que la MRC appuie les démarches entreprises par cette région afin d'inciter le gouvernement à instaurer des mesures compensatoires pour atténuer les impacts liés à la hausse des prix de l'essence. Ils prennent également connaissance du projet de résolution soumis en ce sens.

CONSIDÉRANT le contenu de ce projet de résolution, il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Denis Léveillé, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu, en appui aux démarches de la MRC et du CLD d'Antoine-Labelle, demande à la ministre des Transports du Québec (MTQ), M^{me} Julie Boulet; au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Bécharde; au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE), M. Raymond Bachand, ainsi qu'à la ministre des Finances du Québec, M^{me} Monique Jérôme-Forget, d'interpeller le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, afin que le gouvernement intervienne rapidement en instaurant des mesures compensatoires telles que des crédits d'impôt ou des déductions de taxes sur l'essence, pour que l'industrie forestière puisse bénéficier d'un allègement des prix du carburant.

Adoptée à l'unanimité

Examen de la correspondance

Les membres font l'examen de la correspondance.

2008-10-219
Vérifications
légalles
concernant des
travaux réalisés
dans la
Décharge des
Cinq en
septembre 2008

CONSIDÉRANT que des travaux ont été réalisés en septembre 2008 dans le cours d'eau « Décharge des Cinq »;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été faits à l'insu de la MRC et sans certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a adopté une résolution pour autoriser le remboursement des coûts liés à ces travaux;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC vérifie la légalité des gestes posés dans ce dossier ainsi que les procédures à suivre dans un tel cas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Marcel Robert, appuyé par M. le Conseiller régional Daniel Arpin, que le Conseil de la MRC :

- mandate le directeur général et secrétaire trésorier de la MRC pour qu'il vérifie auprès de la conseillère juridique en matière de cours d'eau, M^c Johanne Brassard de Martel, Brassard, Doyon, la légalité des gestes posés;
- mandate, s'il y a lieu, ladite conseillère juridique pour qu'elle entreprenne les procédures judiciaires requises dans ce dossier.

Il est également résolu d'affecter les frais d'honoraires de la conseillère juridique au poste budgétaire 02 19100 412 et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

Proposition
retirée
concernant une
contribution
financière dans
le cadre du
Gala
Excellence
Agricole

Les membres prennent connaissance de la proposition de partenariat reçue dans le cadre de la quatrième édition du Gala Excellence Agricole du Bas-Richelieu qui aura lieu le 22 novembre prochain.

CONSIDÉRANT la belle visibilité offerte aux commanditaires qui acceptent de participer au succès de cet événement;

CONSIDÉRANT l'importance que représente ce gala pour le milieu agricole de la MRC qui occupe environ 85 % du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller de comté Denis Marion, appuyé par M. le Conseiller de comté Charles Lachapelle, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu verse une contribution de 2 500 \$ dans le cadre de la quatrième édition du Gala Excellence Agricole du Bas-Richelieu qui se tiendra le 22 novembre prochain.

À la suite de cette proposition, les membres discutent du montant alloué pour la tenue de ce Gala, et plus particulièrement du montant des contributions qui sont généralement versés dans le cadre de telles activités.

Après discussion sur le sujet, MM. Marion et Lachapelle retire leur proposition.

2008-10-220
Contribution
financière de la
MRC dans le
cadre du Gala
Excellence
agricole

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat reçue dans le cadre de la quatrième édition du Gala Excellence Agricole du Bas-Richelieu qui aura lieu le 22 novembre prochain.

CONSIDÉRANT que la MRC verse une contribution de 1 000 \$ pour supporter l'organisation du Gala du Mérite économique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'harmoniser le montant des contributions que la MRC verse pour la tenue de tels événements régionaux;

CONSIDÉRANT l'importance que représente la tenue du Gala Excellence agricole pour le milieu rural de la MRC qui occupe environ 85 % du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC participe financièrement au succès de ce Gala;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Denis Marion, appuyé par M. le Conseiller régional Charles Lachapelle, que le Conseil de la MRC verse une contribution financière de 1 000 \$ dans le cadre de la quatrième édition du Gala Excellence Agricole du Bas-Richelieu, affecte cette dépense au poste budgétaire 02 19100 970 et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité

2008-10-221
Classement de
la correspon-
dance

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Gilles Salvas, que la correspondance reçue soit versée au dossier de la correspondance.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt des états
financiers (MRC,
CLD, RCS)

Les états financiers de la MRC, du CLD et du Réseau cyclable de la Sauvagine au 30 septembre 2008 sont déposés aux membres.

2008-10-222
Affectation
budgétaire pour
l'achèvement
de la phase 1
du Programme
Ici on récupère

CONSIDÉRANT que la MRC a mis sur pied le Programme « ICI on récupère » et que des étudiants du Cégep de Sorel-Tracy ont été engagés pour en assurer la réalisation de la première phase;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoyait l'analyse des matières générées par 12 établissements bien ciblés sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, malgré le bon travail des étudiants, de dégager des fonds supplémentaires pour assurer la réalisation complète de cette première phase (4 500 \$);

CONSIDÉRANT que ces étudiants ont dû déployer beaucoup d'énergie afin de développer au préalable une méthodologie précise de travail;

CONSIDÉRANT que les étudiants pourront ainsi compléter le travail amorcé dans deux de ces établissements dont le traitement s'est avéré plus complexe (Asthom : plus de bâtiments à caractériser que ce qui avait été prévu; Laiterie Chalifoux : plus grande diversité des matières que ce qui avait été initialement évalué);

CONSIDÉRANT que deux autres établissements, qui n'ont pu être traités à ce jour, pourront également l'être par la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Marcel Robert, appuyé par M. le Conseiller Denis Léveillé, que le Conseil de la MRC accepte de dégager une somme de 4 500 \$ afin de permettre aux étudiants du Cégep de Sorel-Tracy de compléter le travail amorcé cet été dans le cadre du programme « ICI on récupère », affecte le salaire de ces étudiants ainsi que les autres frais inhérents aux postes budgétaires 02 45400 141 et suivants et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité

2008-10-223
Levée de la
séance

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par
M. le Conseiller régional Denis Léveillé, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Préfet

Directeur général et secrétaire-trésorier